



DECISION D'APPEL A CANDIDATURES

Pour occuper le poste de Chef de Division au Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Sina (nombre de postes :2)

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Sina ;

Vu la loi n°70.13 relative aux Centres Hospitalo-Universitaires promulguée par le Dahir n°1.16.62 du 17 Chaâbane 1437 (24/05/2016) ;

Vu le Décret n° 2.17.589 du 09 Kâada 1439 (23 juin 2018) pris pour son application ;

Vu le décret n° 2.03.535 du 27 Rabia II (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des Centres Hospitaliers;

Vu la décision du 09 Mars 2018 du Ministre de la Santé fixant l'organisation Administrative et Hospitalière du Centre Hospitalo-Universitaires Ibn Sina, telle qu'elle a été modifiée ;

Vu le décret n° 2.11.681 du 28 Hijja 1432 (25/11/2011) relatif aux modalités de nomination des Chefs de Divisions et des Chefs de Services dans les Administrations Publiques ;

Vu la Circulaire n° 7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements Publics ;

DECIDE

Article Premier : Le Directeur du centre Hospitalo- Universitaire Ibn Sina lance un appel à candidatures pour pourvoir les postes de Chef des Divisions ci-après :

Intitulé du poste	Etablissement
Division de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique	Direction du CHUIS
Division des Systèmes d'Information	Direction du CHUIS

Article Deux : Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés parmi le personnel du CHUIS remplissant les conditions suivantes :

- 1-Etre titulaire.
- 2-Etre classé au minimum au grade d'Administrateur 2^{ème} grade ou Ingénieur d'Etat ou à des grades à indice équivalent.
- 3-Disposer d'un Diplôme donnant l'accès au grade d'administrateur 3^{ème} grade ou à grades équivalents.
- 4- avoir une expérience professionnelles d'au moins de 4 ans en qualité de titulaire.
- 5-Ayant déjà exercé la fonction de chef de service.

Article Trois: Les candidats intéressés doivent déposer au Secrétariat général **au plus tard**

le **02 MARS 2020** à 16 h sous pli fermé leurs dossiers de candidature composés des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique;
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule. (En trois exemplaires accompagnés d'une version électronique sur CD)

Article Quatre : Une commission sera désignée par M. le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Sina pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et mener l'entretien avec les candidats.

Article Cinq : Cette décision est publiée sur les sites : services Publics www.service-public.ma - www.chisrabat.ma et affichée au siège de la Direction du CHUIS et aux Etablissements Hospitaliers relevant du CHUIS.


Le Directeur du Centre
Hospitalo-Universitaire
Ibn Sina
Abdelkader ERROUGANI

